



AVIS DE COURSE REGATE DU SOLEIL EN SOLITAIRE DIMANCHE 28 AVRIL 2024 Grade 5c

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

1. REGLES

L'épreuve est régie par:

- 1.1. - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. - les règlements fédéraux.
- 1.3. - Le présent Avis de course.
- 1.4. - Les prescriptions des Instructions de course.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles le jour de la régata au club.
- 2.2. Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante: <https://www.cerclenautiquedelanapoule.fr/>

3. COMMUNICATION

- 3.1. [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur Autorité Nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.
- 4.2. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.3. Sont admis à courir les bateaux disposant d'un certificat Osiris en cours de validité.
- 4.4. Documents exigibles à l'inscription :
 - A. Pour les concurrents:
 - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant".
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » valide.
 - ou
la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

B. Pour les bateaux:

- le certificat de jauge Osiris en cours de validité.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.5. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire **jusqu'à la veille de la régata 17h.**

4.6. **Inscriptions en ligne uniquement sur le site NVI régata:** http://nvi-ins.fr/INS_REGATE

4.7. **Paiement des droits d'inscription par carte bancaire uniquement sur le site Helloasso:**
<https://www.helloasso.com/associations/cercle-nautique-de-la-napoule-cnn>

4.8. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

5.1. Les droits d'inscription sont de **20€** payable uniquement sur le site Helloasso:
<https://www.helloasso.com/associations/cercle-nautique-de-la-napoule-cnn>

6. PUBLICITE

6.1. Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

Dimanche 28 Avril:

| | |
|---|-------|
| Briefing par VHF sur la ligne de départ | 10h45 |
| 1 ^{er} signal d'avertissement | 11h00 |
| Remise des prix | 18h30 |

8. LES PARCOURS

Les parcours sont de type côtier ou construit.

9. CLASSEMENT

1 courses validée est nécessaire pour valider la compétition.

Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

Le comité de course se réserve le droit de constituer les flottes selon des groupes en fonction du nombre d'inscrits.

10. PROTECTION DES DONNEES

10.1. **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2. **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12. PRIX

La remise des prix aura lieu **le dimanche 28 Avril à 18.30** au siège du CNN, au bout de la digue Nord de Port La Napoule, en face du quai M.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : cerclelenuitiquedelanapoule@gmail.com